

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2026**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire

Etaient présents : Monsieur SCHULLER Jean-Marc ; Madame MARTORETTI-SIGRIST Edith ; Monsieur LANG Claude ; Madame RIESS Valérie ; Monsieur BUSCH Michel ; Madame FLEURY Anne ; Monsieur MEYER Bernard ; Monsieur ZINS Jacky, Madame SCHRECK-BIGOT Fabienne ; Madame SCENI Christine ; Monsieur MOREL Pascal ; Monsieur BERINGER Vincent ; Madame ALVES-AMIEL Chrystel ; Madame HAIL Millia ; Monsieur BOESCHLIN Fabrice ; Monsieur ROGLER Marc ; Madame CIANCI Nathalie ; Monsieur BOEGLER David.

Absents : M. MULLER Daniel.

Procurations : Néant

Arrivées en séance : Madame Millia HAIL et Madame SCHRECK-BIGOT Fabienne.

Date de la convocation : 28/01/2026

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
- 3) Chantier de l'école primaire : avenants aux contrats de travaux
- 4) Réalisation d'un emprunt
- 5) Subvention aux écoles pour Noël
- 6) Divers

Ouverture de la séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h02, saluant chaleureusement l'assemblée. Il constate que le quorum est atteint, permettant au conseil de délibérer valablement.

Informations et compte-rendu de séance de diverses commissions et structures intercommunales :

M. le Maire informe le conseil que la commune n'a pas réceptionné le don ayant fait l'objet d'une délibération lors du dernier conseil. En effet, le donateur a souhaité verser ledit don directement à l'association sportive afin de pouvoir bénéficier d'une défiscalisation. Le don, qui n'était pas grevé de charges ni conditions lorsque le conseil a délibéré pour l'accepter, n'a pu se réaliser au profit de la commune en raison de la réglementation qui ne permet pas à la commune de faire bénéficier au donateur d'une défiscalisation.

M. le Maire informe le conseil concernant le chiffre fourni par l'INSEE au sujet du nombre de la population.

M. BUSCH Michel rend compte des réunions SCOT en date du 10/12/2025 et 29/01/2026.

M. le Maire retrace le comité syndical en date du 16/12/ 2025.

Madame RIESS Valérie rend compte de la réunion du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) en date du 05/01/2026.

Monsieur MEYER Bernard rend compte de la commission technique en date du 19/01/2026.

Madame ALVES-AMIEL Chrystel rend compte de la commission d'information et communication en date du 20/01/26

Monsieur le Maire rapporte la commission d'urbanisme en date du 26/01/2026 et donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la dernière réunion du conseil.

M. BUSCH Michel rend compte de l'Assemblée générale de l'Association Foncière en date du 30/01/2026.

Enfin, M. le Maire parle de la CCID en date du 30/01/2026 et fait état des commandes et marchés passés par délégation du conseil en date du 26/05/2020 et en application de l'article L2122-22 du CGCT.

* * * *

1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu l'article L.2541-6 du code général des collectivités territoriales,

DESIGNE M. Fabrice BOESCHLIN, en qualité de secrétaire de séance. Il est assisté de Madame Tuba OZCAN, secrétaire générale de la commune.

* * * *

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du lundi 3 novembre 2025 est adopté par 14 voix « pour » 3 voix « contre ».

* * * *

3 — DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS DE L'ECOLE PRIMAIRE ET 11 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

- Il est envisagé de **démolir la maison située 11 rue de l'Eglise et de renaturaliser les lieux**. Le coût du projet est estimé à 44 900 euros HT.

Afin de permettre le dépôt des demandes de subventions pour ces travaux, il est nécessaire d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Désartificialisation (démolition d'un ancien bâtiment)	23 750.00 €	DETR/DSIL 2026	18 000.00 €
Renaturation et création d'un îlot de fraîcheur	20 150.00 €		
Publicité - Avis de marché	1 000.00 €		
		FONDS PROPRES (autofinancement)	26 900.00 €
TOTAL	44 900.00 €	TOTAL	44 900.00 €

- Il est également envisagé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2026 **pour les travaux liés à la mise en place de l'ascenseur à l'école primaire**, de sorte qu'il est nécessaire d'adopter le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Mission MOE	15 110.00 €	DETR/DSIL 2026	81 000.00 €
Missions CT et SPS et géomètre	7 150.00 €		
Electricité	13 706.18 €		
Fresque murale et nacelle	6 000.00 €		
lot 5 ascenseur	28 570.00 €		
Travaux sur bloc sanitaire	23 881.70 €		
Renforcement de sol	12 156.11 €		
Echafaudage	935.00 €		
Menuiserie	14 924.00 €		
Couverture	14 409.20 €		
Gros œuvre	65 391.18 €	FONDS PROPRES (autofinancement)	121 233.37 €
TOTAL	202 233.37 €	TOTAL	202 233.37 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix « pour » et 3 abstentions ;

DECIDE d'approuver les plans de financement prévisionnels des opérations ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'exécution de la présente décision.

AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes de subventions y relatives auprès des organismes publics et privés.

- *M. ROGLER demande la date et le prix d'acquisition de l'immeuble.*
- *Monsieur le Maire indique que l'acquisition réalisée en 1994/1995 était d'un montant d'environ 500 000 francs.*
- *Madame HAIL demande s'il y a un projet précis et Madame FLEURY souhaite avoir des informations concernant les places de stationnement.*
- *M. BUSCH répond qu'il y aura une étude préalable pour les questions de l'aménagement paysager et l'organisation du stationnement.*

* * * *

4 - SUBVENTION POUR CLASSE VERTE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

Rapporteur : Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, 1^{ère} adjointe.

Une sortie scolaire est organisée pour les élèves de l'école élémentaire de Sundhoffen. La sortie se déroulera du 2 au 6 mars 2026 au centre « La Renardière ». Une demande de subvention d'un montant de 10€ par enfant et par nuitée a été reçue par la commune. La participation demandée serait d'un montant de 3280€ pour 82 enfants et 4 nuitées. Il est proposé au conseil d'accorder l'aide financière d'un montant de 3280€ pour la sortie scolaire de 4 nuitées des 82 élèves.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention ;

Entendu l'exposé préalable de Madame Edith MARTORETTI-SIGRIST, 1^{ère} adjointe.

Sur proposition de M. le Maire, et à l'unanimité,

DECIDE d'accorder pour la sortie scolaire organisée par l'école élémentaire de Sundhoffen une subvention d'un montant de 3280€ (10€ par enfant et par nuitée).

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé ».

* * * *

5 – MOTION DE TERRITOIRE ENERGIE ALSACE (TEA)

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc SCHULLER, Maire.

Par courrier en date du 8 janvier 2026, Territoire Energie Alsace (TEA) a transmis sa motion pour réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

TEA demande au gouvernement, notamment, de renoncer au projet de faire du département le chef de file des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz, et de maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, par 15 voix « pour » et 3 abstentions,

APPROUVE la motion prise par TEA.

* * * *

6 – Divers

- Lecture du courrier du Docteur WEBER partant à la retraite.
- Echanges concernant les questions transmises par Monsieur Marc ROGLER.
- Concernant le délai d'achèvement du chantier de l'école primaire
M. LANG indique que l'achèvement sera rapide, si la météo le permet.
- Concernant les travaux à l'intérieur du bâtiment
M. le Maire indique que les travaux sont presque achevés. Il ne reste plus que les revêtements de sol et une couche de peinture qui seraient réalisés pendant les prochaines vacances scolaires.
M. ROGLER indique vouloir visiter le chantier et convient d'une date avec M. le Maire.
- Concernant les panneaux installés au CSCS
M. BUSCH indique que la commune est dans l'attente d'une acceptation de principe de ERDF.
- Concernant le don
La question a reçu une réponse en début de séance.
- Dates :
 - Cérémonie du 07/02 à 11h45.
 - Commission des finances : le 12/02 à 19h15.
 - Prochain conseil municipal : le 02/03 à 19h.
 - Taille d'arbres : le 14/02.
 - Révision de la liste électorale : le 20/02.

Tableau des signatures

**POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUNDHOFFEN
DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2026**

Ordre du jour :

Compte-rendu des différentes commissions et structures intercommunales.

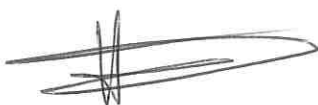
Lecture des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) arrivées en mairie depuis la réunion du dernier conseil municipal.

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 8 décembre 2025
- 3) Demande de subvention pour les opérations de l'école primaire et 11 rue de l'Eglise
- 4) Subvention pour classe verte de l'école primaire
- 5) Motion de Territoire Energie Alsace (TEA)
- 6) Divers

Séance levée à 20h18.

Signatures

Le Secrétaire de séance



Fabrice BOESCHLIN

Le Maire



Jean-Marc SCHULLER